

## ARRÊTÉ

Le maire de la commune de MIGLOS

Vu le code des collectivités territoriales

**CONSIDERANT LES TRAVAUX DE REHAUSSE CHAMBRE TELECOM  
ORANGE A ARQUIZAT**

## ARRÊTE

**LE STATIONNEMENT DE TOUS VEHICULES**

**EST INTERDIT SUR LA ROUTE DE CAPOULET**

**DU 16/10/2023 AU 10/11/2023**

Le maire de MIGLOS,

Est chargé par tous les moyens légaux mis à sa disposition de faire respecter le présent arrêté.

Fait à Miglos le 06 octobre 2023

Le Maire,  
Sébastien LACROIX



RF FOIX ARIEGE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/10/2023 009-210901922-20231013-AR_2023_18-AR